Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 376

Buchbesprechung: Publications reçues

Autor: A. de M. / J.V. / E.V.A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La plus jeune de tous les maires de tout le Royaume de Grande-Bretagne :

Miss Grace PRESCOTT, avocate

maire de Godmanchester

Cliché The Vote

doivent se fixer comme but commun l'accomplissement du désarmement universel;

c) nous devons assurer la continuité de notre progrès vers ce but ultime et, sans renoncer en aucune manière au plus complet succès de nos efforts immédiats, décider de tenir des conférences analogues à intervalles raisonnablement rapprochés.

Nous sommes convaincues que l'extension gigantesque actuelle des armements n'est pas seulement une charge financière intolérable et une cause contribuant à la présente crise économique mais aussi une menace directe contre la paix et un obstacle au développement d'un ordre international juste, et nous demandons que la Convention qui sera conclue par la première Conférence Mondiale du Désarmement prévoie une réduction effective de tous les armements.

Nous ne croyons pas à la possibilité d'humaniser les méthodes de guerre, ni de défendre la population civile contre les gaz toxiques ou d'autres méthodes de guerre moderne. La seule sécurité est dans l'abolition de la guerre elle-même.

D'autre part, nous sommes en faveur du désarmement sur la base du principe de l'égalité de droit et de la sécurité égale pour toutes les nations en se conformant à l'article VIII du Pacte, et nous demandons que la Convention s'inspire de ce principe.

PROPOSITIONS PARTICULIÈRES

Fabrication privée et trafic des armements.

Nous insistons sur l'importance vitale du contrôle national et international du trafic des armements et demandons que des mesures soient prises dans ce sens durant la Conférence pour la Réduction et la Limitation des Armements.

Nous sommes atterrées de constater les abus provenant des bénéfices privés dérivés de la fabrication des armes et des munitions. Nous croyons que ceux-ci devraient être rendus impossibles, et nous demandons une surveillance nationale et internationale de la fabrication des armes et des munitions, tant de l'Etat que privée; ces fabrications devront être soumises à un système de licences, ainsi qu'à la publicité.

Guerre Aérienne, Chimique et Bactériologique.

Etant donné que la guerre aérienne, en même temps que l'usage des gaz toxiques, est une menace de terreur et de mort, non seulement pour la population adulte, civile aussi bien que militaire, mais aussi pour l'enfance du monde, elle concerne particulièrement les femmes en leur qualité de gardiennes naturelles du foyer des peuples.

C'est en outre une méthode de guerre contre laquelle il n'existe pas de défense, qui est en train de se développer rapidement et qui est de nature à prédominer sur toutes les autres. C'est pourquoi nous sommes convaincues qu'aucune convention de désarmement n'atteindra son but si elle ne s'attaque pas radicalement à ce danger.

En conséquence nous demandons:

que l'usage d'avions et d'hydravions militaires et navals soit aboli;

que des mesures internationales effectives soient prises contre la militarisation de l'aviation civile;

qu'il soit interdit aux gouvernements de prévoir des crédits et de procéder à des préparatifs pour la guerre chimique et bactériologique, ainsi que d'avoir recours à ces méthodes de guerre, et que les stocks déjà existants et destinés à être utilisés en temps de guerre, soient détruits.[1]

(A suivre)

Le vote des femmes en France

En définitive, le Sénat n'a pas du tout discuté du vote des femmes, le 15 mars, comme il l'avait primitivement décidé, vu l'absence (pour cause d'obstruction, assurément) du rapporteur, M. Héry. Le débat de la Chambre Haute sur le projet Louis Marin a donc été, une fois de plus, renvoyé, au 21 juin, dit-on. Suffragistes françaises, mes sœurs, vous pouvez, tout comme nous, prendre comme emblème l'animal qui déambula dans le cortège de la Saffa: l'escargot !

En revanche, et peut-être à titre de consolation, M. Violette a, dans cette même séance, déposé une proposition qui permettrait aux femmes de devenir « assesseurs » dans les conseils municipaux, c'est-à-dire qu'elles pourraient assister aux séances de ces corps constitués, mais avec voix consultative seulement, et à la condition que leur nombre ne dépasse pas le quart de celui des conseillers: précaution qui trahit naïvement la terreur d'être majorisés par des femmes qui hante ces messieurs ! Au reste, et dans l'ensemble, une de ces propositions bizarres, comme on en voit surgir là où l'on sent la difficulté de s'opposer au droit de la femme, et qui, loin d'être une de ces « étapes du suffrage » que l'on nous prêche d'accepter, en Suisse comme en France, n'en sont qu'une parodie. Nous insistons sur ce point, car le vent souffle de ce côté-là, et nous aurons certainement à recevoir pour notre propre compte des propositions de ce genre. Le suffrage municipal pour commencer, comme ce fut le cas an Angleterre, en Danemark: soit. Mais le suffrage municipal complet, et pas une de ces étranges combinaisons d'électorat sans éligibilité, d'éligibilité sans électorat, d'assessorat, de vote par tête de famille, etc., etc., par lesquelles nos adversaires essayent de jeter du lest et de se débarrasser de nous.

Disons enfin, ceci pour éclairer certaines confusions, que s'il a été aussi question du vote des femmes à la Chambre française, l'autre semaine, c'est que celle-ci, ayant à discuter un nouveau projet de réforme électorale, a décidé d'en disjoindre le vote des femmes que son auteur, M. Mandel, y avait inclus, ceci pour permettre, de l'avis des députés suffragistes eux-mêmes, de traiter cette question à part, pour elle-même, et avec l'ampleur qu'elle mérite.

E. Gd.

Une autre femme députée en Irlande

Notre confrère *The Vote* annonce l'élection d'une deuxième députée au Dail: Mrs. Reynolds, députée gouvernementale, dont l'élection a été validée la semaine dernière.

[1] Le Comité propose qu'on envisage la possibilité d'un contrôle international des industries chimiques.

Les Coopératrices internationales à Bâle

Si la Guilde Internationale des Coopératrices tient ses Congrès tous les trois ans, son Comité directeur se réunit dans l'intervalle pour une session. Celle de 1932 vient d'avoir lieu dans notre pays, à la Colonie coopérative de Freidorf, ce qui nous a donné l'occasion de prendre contact avec quelques chefs féminins du mouvement coopératif international.

La Société coopérative de Bâle avait profité de la circonstance pour organiser une séance publique à laquelle Mmes Heymann (Belgique), Enfield (Gde-Bretagne) secrétaire générale, et Emmy Freundlich (Vienne) présidente (ces deux dernières revenant de Genève où elles avaient suivi les travaux de la Conférence du Désarmement (*Réd.*) ont pris la parole. De tous leurs discours s'est dégagée l'idée de la solidarité internationale au milieu de la détresse de l'époque actuelle, et le désir de chercher dans le domaine international les moyens de lutter contre la crise. L'idée coopérative est d'essence internationale; elle fait face au jeu de la demande économique et est prête à y répondre; mais malheureusement les méthodes économiques actuelles ne sont guère favorables à ce principe. On ne produit pas aujourd'hui pour répondre à un besoin, mais pour amasser des richesses; on ne pratique pas la solidarité, mais la concurrence. Les femmes ont une grande tâche à accomplir dans la coopération qui cherche avant tout à éveiller le sentiment de l'interdépendance entre humains, tâche qu'elles peuvent remplir soit par l'éducation de leurs enfants, soit en restant elles-mêmes fidèles au principe coopératif. Qu'elles n'oublient pas la puissance du fait qu'elles sont les acheteuses par excellence, et que les richesses du monde entier passent entre leurs mains. Car en tant que « ménagères du monde », elles peuvent contribuer à combattre les fâcheuses méthodes de la vie économique moderne et inspirer l'humanité de l'idée de la responsabilité collective.

De telles paroles prononcées avec enthousiasme et conviction par des femmes chefs du mouvement coopératif ont certainement contribué à révéler à de nombreuses coopératrices la portée profonde de ce mouvement. Elles ont pu ainsi se rendre compte qu'en restant fidèles à l'idéal coopératif, elles collaborent à une œuvre de valeur, et qu'elles contribuent ainsi à frayer la voie à la paix.

(Trad. française) E. V. A.

Aux Chambres fédérales

Blé. — Chômage. — Code pénal.

Après les produits laitiers, c'est de l'approvisionnement de notre pays en blé que le Conseil National a discuté pendant la seconde semaine de la session, pour remplacer par une loi définitive le règlement provisoire édicté après le refus du monopole du blé.

Cette loi tend, elle aussi, à protéger la production indigène, en assurant aux paysans d'abord la reprise de leurs produits par la Confédération à un prix supérieur au prix du marché mondial, et, en outre, des prix de mouture à tous ceux qui cultiveront le blé pour leur propre ravitaillement. Cette

dit la vieille chanson de nourrice, la dame enferma le petit cochon qu'elle aimait... « Tu auras du miel, lui disait-elle... Un grognement fut la réponse... »

Lewis grogne d'abord, puis il néglige Florence, et enfin s'aperçoit de ce que chacun savait depuis longtemps de l'amour de la petite Tessa. Il la décide à fuir avec lui l'étable d'argent. Ah! que nous voici bientôt loin des prairies semées de fleurs alpines ou de la correcte banlieue londonienne! Dans un louche garni bruxellois où débarque le couple, Tessa meurt sitôt arrivée d'un arrêt du cœur. Et Florence ramène son mari dans l'étable d'argent.

A ce chef-d'œuvre, Margaret Kennedy a écrit une suite, non encore traduite en français, intitulée *the Fool of the family* (1930). On y retrouve quelques Sanger, un des aînés de l'extraordinaire famille, le sage et dévoué Caryl, et le jeune Sébastien toujours plus génial et toujours plus le tourment de ceux qui prétendent le diriger. Aux lecteurs qui aiment les « suites », ce dernier livre de Miss Kennedy sera un présent des dieux.

Romancière, historienne et musicienne, Margaret Kennedy a un peu plus de trente ans, je crois, est née à Londres, mais vit avec son père et sa mère dans un petit village de pêcheurs sur la côte de Cornouailles. Dans ses veines coulent quelques bonnes gouttes de sang irlandais. Dès sa petite enfance, elle rêva d'écrire et dans son admiration pour cette Charlotte Yonge, qui enchanta aussi notre jeune âge, décida de conter comme elle des histoires de familles très nombreuses et très compliquées.

Personne ne se fie moins qu'elle à sa facilité naturelle, et chacun de ses livres représente un sérieux labeur. *La nymphe au cœur fidèle*, par exemple, eut trois versions successives. C'est pourquoi c'est une œuvre durable.

(A suivre.) Jeanne Vuilliomenet.

Publications reçues

Helen Keller: *Ma Religion.* (Traduit de l'anglais. Paris, Librairie Fischbacher. (257 p.).

Helen Keller, sourde, muette, aveugle, qui ne la connaît pas! Comme le titre l'indique, elle nous fait part, dans *Ma Religion*, de ses expériences personnelles. A treize ans, elle avait fait la connaissance d'un vieillard, Suisse d'origine, qui lui fit connaître les doctrines de Svedenborg, le voyant du XVIIIe siècle. C'est par cette porte qu'Helen entra dans une vie spirituelle lumineuse. Lorsque, malgré sa triple infirmité, elle avait, tout enfant encore, saisi le miracle de la communication des idées et que le seul mot avait réussi à remplacer ses sens détruits, elle avait, mieux qu'un être normal, compris la valeur des choses de l'esprit. A ce moment-là sa pauvre vie de « motte de terre » avait été transfigurée en une existence pleine de découvertes magnifiques. Quoi de plus naturel, dès lors, pour Helen Keller, que de saisir les choses qui débordent la raison!

Dans sa gratitude envers l'initiateur, elle érige les idées de Svedenborg en dogmes, malgré son horreur de la dogmatique des Eglises. Les écrits du voyant suédois corroborent évidemment mieux que d'autres credos religieux l'expérience personnelle de l'auteur. Ce qui fait la valeur de son livre, c'est l'expérience vécue. Hellen Keller connaît ces moments où la vie spirituelle paraît indépendante des contingences; elle réalise parfaitement les liens qui l'unissent à un passé lointain, à la Grèce antique, par exemple, à des amis absents ou morts; ces expériences lui ont permis de saisir la vie divine, l'Esprit illimité, l'insertion des existences humaines dans un plan divin et à son service. De ce point de vue, son infirmité physique perd le caractère tragique; la joie qu'elle en ressent, elle voudrait la communiquer à tous ses lecteurs.

A. de M.

Pro Juventute: *Rapport d'activité.* (Zurich, Seilergraben, 1.)

Ce rapport mentionne une diminution de recettes et une recrudescence des demandes de secours, résultats de la crise économique. En dépit du déficit prévu, la fondation n'a pas ralenti son activité, qui s'est exercée de très utile manière: expositions itinérantes diverses, organisation de conférences et cours, placement d'enfants, représentation du film: *La future maman*, etc., etc. J. V.

Calendrier « Mutter und Kind » pour 1932.

Mme Adèle Schreiber, bien connue dans le mouvement féministe international, est aussi la rédactrice d'un charmant calendrier, *Mutter und Kind*, qui apporte des renseignements et des indications précieuses sur ce qui concerne l'éducation et les soins à donner à l'enfant. En outre, de belles photographies et des gravures de poupons délicieux, raviront toutes celles qui aiment les enfants. Aussi toutes les mères qui savent l'allemand auront-elles grand profit à lire et à méditer les enseignements de ce coquet calendrier. E. V. A.

Entretiens sur l'Education. Bulletin mensuel. Rédaction et administration, 19, rue Tœpffer, Genève. Suisse 1 fr. 50; à partir de 10 abonnements à la même adresse 1 fr. 30.)

Nous avons sous les yeux les 12 numéros de la 30me année de ce journal destiné aux mères. A côté d'articles pédagogiques originaux, il contient des extraits d'auteurs tels que Mme Necker de Saussure, Emma Pieczinska, Charles Wagner, Félix Bovet. De fines observations d'enfants illustrent les conseils théoriques. Des questions posées par les abonnés reçoivent les réponses de la rédaction et d'autres lecteurs du journal. Nous recommandons vivement cette publication.

A. de M.